



## nombre de sanction et licenciement

Par **gaellemarco**, le **10/01/2011** à **15:08**

bonjours , en juillet 2010 mon employeur a mis en place un nouvelle accord collectif , depuis celui si mes pause dejeuner son passé de 30 minutes a 1h30 , depuis le mois de juillet je refuse de prendre mes 1h30 de pause ne pouvant pas rentré chez moi ( trop loin 35km) et pour évité d'augmenté les frais de garde de mon enfant , a se jour mon employeur m'a mis un avertissement plus 2 mise a pied de deux jours chacune , dernièrement j'ai été a nouveaux convoquée pour une nouvelle sanction qui devrais être plus importante ( dire de mon RH ) , j'ai demandé une licenciement conventionnel mais ils refuse , je voudrais savoir combien de sanction peut il me mettre et combien de temp cela peut duré merci

Par **P.M.**, le **10/01/2011** à **17:02**

Bonjour,

Tant que vous réitérez ce qui est à son avis une faute, l'employeur peut vous sanctionner, en revanche vous pouvez contester une sanction d'abord par lettre recommandée avec AR puis ensuite devant le Conseil de Prud'Hommes...